

No 137 Assemblée communale ordinaire du 13 décembre 2023

20h00 Halle polyvalente

Ordre du jour

Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
2. Discuter et voter la liste des ayants-droit aux gaubes pour l'exercice 2024.
3. Discuter et voter la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.
4. Discuter et voter la modification du règlement relatif au statut du personnel.
5. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2024.
6. Divers et imprévus.

Les statuts et le règlement mentionnés aux points 3 et 4 de l'ordre du jour sont déposés publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura no 41 du 16 novembre 2023. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par un tous-ménages. Elle est présidée par Maurice Brêchet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Deux scrutateurs sont désignés.

39 ayants droit sont présents.

Le président note qu'il a 2 remarques à faire avant de commencer. Dès le point 2 de l'ordre du jour, il va demander de se prononcer sur l'entrée en matière du point. Il relève qu'il a le plaisir d'accueillir M. Pedro Gonzalez qui est nouveau conseiller communal et qui remplace Mme Paula Baboujian.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.

Le président demande s'il y a des remarques ou des contestations concernant le PV de la dernière Assemblée communale. Il n'y a pas de remarque.

Le procès-verbal est accepté tacitement.

Tractandum 2

Discuter et voter la liste des ayants-droit aux gaubes pour l'exercice 2024.

L'entrée en matière est acceptée.

Nicole Monnin Musca, conseillère communale, donne lecture de la liste des 41 ayants droit aux gaubes pour 2024.

La parole n'est pas demandée.

La liste des ayants-droit aux gaubes pour l'exercice 2024 est acceptée à l'unanimité.

Tractandum 3

Discuter et voter la révision partielle des statuts de la communauté du Collège de Delémont.

En préambule, Maurice Brêchet signale qu'il n'y a rien d'important dans cette révision des statuts, c'est du formel, du toilettage, certains points sont déjà entrés en vigueur suite à une approbation de l'assemblée des délégués de la communauté du collège.

L'entrée en matière est acceptée.

Lucie Julien note qu'on doit formellement accepter cette révision des statuts de la communauté du collège de Delémont. Il y a 6 petites modifications mais ce n'est que des changements au niveau du vocabulaire et que ce n'est que du toilettage. Elle note par exemple que dans l'art. 1, dans les années 90, la commune d'Ederswiler avait été incluse à la communauté du collège de Delémont mais ça n'avait pas été inscrit dans les statuts. Les autres articles 8, 9, 10, 34 et 37 ne sont que du toilettage.

Il n'y a pas de question.

Après vote à main levée, la révision partielle des statuts de la communauté du collège de Delémont est acceptée à l'unanimité.

Tractandum 4

Discuter et voter la modification du règlement relatif au statut du personnel.

Maurice Brêchet note, en préambule, que la modification consiste à ne pas appliquer de pénalité sur les salaires communaux de 2024 à 2026. Donc si c'est accepté à Movelier, il n'y aurait pas de pénalité au niveau du salaire du personnel communal comme ce sera le cas pour les fonctionnaires cantonaux.

L'entrée en matière est acceptée.

Philippe Kunz note que dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'équilibre 22-26, le parlement a accepté une contribution financière du personnel de l'Etat correspondant à 1,9% du traitement de base pour une durée de 3 ans (2024-2026). La commune de Movelier applique la réglementation cantonale en matière de gestion du personnel, donc des modifications des bases légales concernant le personnel de la commune mixte de Movelier devraient être adaptées. Les communes qui ne souhaitent pas appliquer cette contribution doivent modifier leur règlement sur le statut du personnel avant l'entrée en vigueur de l'art 37a de la base légale cantonale (RSJU 173.411) en ajoutant un alinéa ayant la teneur suivante : l'art. 37a du décret du 18 décembre 2013 sur les traitements du personnel de l'Etat ne s'appliquent pas.

Un citoyen note qu'il avait parlé de ça dans les divers lors d'une des dernières assemblées. Il relève que plusieurs communes vont se prononcer sur cette modification comme la commune du Val-Terbi qui a voté comme le canton. Il trouve que ça devrait être refusé par rapport aux autres citoyens et employés du Canton. Philippe Kunz a vu que pour le Val-Terbi ça c'est joué sur une seule voix. Il note que Saulcy a accepté ce qui est proposé ce soir. Il ajoute que selon ses renseignements d'autres communes vont également refuser cette pénalité. Un habitant demande ce que veut dire ce 1,9 %. Philippe Kunz répond que c'est une baisse de salaire. Une citoyenne note qu'elle serait touchée personnellement, pour sa famille, ça ferait un gros manque de salaire. Maurice Brêchet relève que pour le vote, vu que ça concerne plusieurs personnes, il ne va pas faire sortir les personnes concernées de la salle car il y en a trop. Un habitant demande si les conseillers communaux sont touchés par cette modification. Non, les conseillers ne sont pas concernés.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, la modification du règlement relatif au statut du personnel est acceptée par 22 voix pour et 4 voix contre.

Tractandum 5

Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2024.

En préambule Philippe Kunz note que le budget 2024 est basé sur les comptes 2023. Il fait ressortir un excédent de charges de Fr. 153'542.81 et le budget de la bourgeoisie fait ressortir un excédent de revenus de Fr. 5'312.40. Il donne aussi connaissance de la quotité d'impôts et des taxes pour 2024 (inchangées).

L'entrée en matière est acceptée.

La caissière, Marion Girardin informe l'Assemblée de la récapitulation du budget de fonctionnement de la commune qui présente un déficit de Fr. 153'542.81.- et du budget de fonctionnement de la bourgeoisie qui présente un bénéfice de Fr. 5'312.40. Le budget de fonctionnement prévoit une perte de Fr. 87'792.81. Le compte général fait ressortir une perte de Fr. 153'542.81, le compte des eaux usées un bénéfice de Fr. 31'200.00, le compte des eaux propres un bénéfice de Fr. 29'000.00 et le compte des déchets un bénéfice de Fr. 5'550.-.

Puis elle présente le détail des rubriques y compris ce qui est prévu pour les investissements.

Un citoyen note que Movelier va recevoir Fr. 119'000.- de péréquation financière. Il demande si c'est déjà prévu dans ce budget. La caissière répond que oui. Une habitante demande ce que concerne ce chiffre de Fr. 80'000.- pour les routes communales. Philippe Kunz répond que c'est le chemin de la Peute-Rive. Une citoyenne demande qu'est-ce que c'est l'assainissement de l'éclairage public. Philippe Kunz répond que c'est les nouveaux lampadaires.

Un habitant note que les excédents de charges montent à chaque fois. On est une des communes du district avec la quotité d'impôts la plus haute à 2,25%, de plus on a des budgets déficitaires. Ces Fr. 153'000.- font peur. Une citoyenne le soutient car le Maire avait promis une baisse d'impôt. Elle aimerait avoir un retour à ce sujet. Philippe Kunz note que pas plus tard que cette semaine il en a parlé avec la caissière. Il aimerait que l'année prochaine il puisse un peu baisser les impôts.

Pour lui l'important c'est les comptes et pas le budget.

Un habitant demande si les phases A et B sont prises dans le compte de l'eau. La caissière répond qu'il a été décidé de faire des prélèvements sur la réserve.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, les taxes communales, la quotité d'impôts et le budget 2024 sont acceptés par 32 voix, sans opposition.

Tractandum 6

Divers et imprévus.

Information du Maire :

Philippe Kunz note qu'une erreur s'est glissée dans le tous-ménages concernant le prix du bois qui sera de Fr. 94.- le stère + la TVA. Il relève encore que depuis le début de la nouvelle législature 2022-2027 l'autorité communale a traité 232 dossiers et l'autorité communale s'est retrouvée 17 fois. La commission du chauffage à distance travaille sur le sujet, un emplacement pour le chauffage a été trouvé derrière l'école. L'assainissement des canalisations de la rue de l'Ecole sera fait en parallèle jusqu'au milieu du village. Une personne s'est retirée de la commission de chauffage à distance. Les luminaires sont en cours d'installation, d'ici 15 jours la mise en service sera faite. Il relève aussi que des fuites d'eau ont perturbé notre bien-être en 2023, pour remédier à ce problème, la commune effectuera des bouts de tronçons chaque année. En 2024, un crédit pour l'interconnexion des eaux du Haut-Plateau devra être voté. Une séance d'information aura lieu au printemps. Philippe Kunz remercie tous

les employés communaux pour leur excellent travail, merci à la secrétaire Jocelyne, à la caissière Marion Girardin, à la concierge Marion Crevoiserat, à l'employé communal Richard Chèvre et à tous les conseillères et conseillers Nicole, Lucie, Tristan et Pedro.

Un citoyen revient sur le sondage sur la zone 30km/h et notamment sur le chemin des Prés. Il y a environ 40 ans, il y avait un panneau « riverains autorisés ». Il faut savoir que cette route appartenait aux privés. Depuis cette route est devenue communale. Il note que tout son quartier devrait faire 500 mètres de plus par trajet s'il est interdit aux personnes qui ne sont pas riveraines, ce qui veut dire, environ 2 km de plus par jours pour 4 trajets. Tristan Nietlispach note qu'on s'est dit que si on met une zone au ralenti par le haut, la circulation se déplacerait sur le chemin des Prés qui serait submergé. Tristan Nietlispach note que selon les réponses du sondage ce serait de ne « rien modifier », donc pour le moment rien n'a été décidé. Une habitante note que où elle habite il y a un panneau 30km/h et il semble qu'il ne soit pas officiel. Philippe Kunz va se renseigner pour savoir si c'est officiel ou pas. Pour le moment selon les réponses du sondage les gens ne veulent pas faire de modification mais ça ne veut pas dire que c'est définitif. Un citoyen note qu'à une assemblée, il avait été discuté de ce projet à 30km/h. Un habitant avait demandé dans quel tiroir était ce dossier, le citoyen trouve qu'on noie le poisson dans l'eau car aucune décision n'est prise. Un habitant note que lui a voté pour ne rien changer. Il propose de mettre la rue du Cârre à 30km/h et le centre du village à 20km/h.

L'employé communal relève qu'il est assez bien au courant car il est délégué au BPA, la proposition du BPA à Movelier est simple, le compromis est de mettre la route cantonale à 50 km/h et le reste du village à 30km/h, ce qui engendre des priorités de droite. Ce qui l'inquiète, c'est la route de l'Ecole car c'est là qu'il y a le plus de danger pour les enfants. Lui, dans le cas de Movelier est pour ne rien changer sauf la route de l'Ecole qu'il mettrait en zone « bordiers autorisés ». Une habitante note qu'elle trouve que les agriculteurs roulent trop vite. Un citoyen propose de faire une assemblée communale avec différentes alternatives et choisir une vraie proposition.

Une personne se réjouit que la grue rouillée qui était au milieu du village n'est plus là. Il remercie les conseillers qui sont en place pour leur travail.

Un habitant note qu'il faut surveiller l'installation des lampes du village. Il note que les grilles du chemin des Vies ne sont pas en ordre. De l'eau était descendue la rue et les grilles ne suivaient pas. Philippe Kunz note que le conseil communal va remédier au problème. Une citoyenne relève que le chemin de l'Alchet est aussi concerné.

Un habitant note que quand il y a du vent, des feuilles bouchent les grilles de la route de Pleigne. Il demande si c'est le canton ou la commune qui doit faire ça. Philippe Kunz note que normalement c'est les ponts et chaussées qui devraient le faire. L'employé communal fait remarquer que même lui ne sait pas, mais il en débouche régulièrement.

Un citoyen revient sur le sujet des 40 chênes pour les 40 ans du canton du Jura. Il est étonné que ces arbres sont mal en point et que beaucoup n'ont pas survécu. Il demande quel est l'entretien de ces arbres. L'employé communal note qu'il en a changé 20 cette année. Après avoir plantés les 40 chênes, il les a arrosés mais malgré ça certains n'ont pas survécu. Un citoyen note qu'il ne faut pas labourer trop prêt. Une personne relève que c'est l'ingénieur agronome de Courtemelon qui donne les directives.

Un habitant prend la parole au sujet de l'implantation d'antennes 5G à Pleigne et note qu'une association avait été créée. Pour rappel d'information, il note que 90% de la population de Movelier était dans le périmètre d'opposition, il y a eu 108 signatures d'opposition à Movelier, dont 2 conseillères. Les signatures d'opposition présentent l'équivalent de 90% des votes exprimés aux dernières élections cantonale/fédérales, ce qui est important. La population n'avait pas été informée officiellement par son conseil communal, pour aucune des étapes : ni pour la demande de permis des opérateurs, ni sur les possibilités d'opposition, ni pour une réunion d'information à Pleigne, ni pour la possibilité de recours. L'habitant a une question : il demande si les conseillers communaux étaient au courant ?

Pourquoi la population de Movelier n'a-t-elle pas été informée officiellement par le conseil communal ? Philippe Kunz répond que si un permis est déposé à Pleigne, Movelier n'est pas concerné. Si c'est un grand permis c'est publié dans le Journal officiel et la commune de Movelier n'a pas à s'en mêler. L'habitant demande que le conseil communal formule et dépose une motion au Parlement Jurassien pour que si une demande de permis est faite par un opérateur télécom, cela doit être publié dans le Journal officiel et dans toutes les communes concernées par le périmètre d'opposition. L'habitant demande si un opérateur a pris contact à ce jour avec le conseil communal à propos d'une éventuelle implantation d'antenne à Movelier. Philippe Kunz répond que non, pas pour le moment. L'habitant note que vu les oppositions qui ont été signées par des gens de Movelier, il demande que dans un délai de 6 mois, il y ait un vote sur l'ajout d'un règlement où la commune s'engage à ne pas louer, vendre/mettre à disposition un terrain communal à tout opérateur télécom dans le futur (dans le but d'installation d'antenne).

Un citoyen note qu'il manque toujours un arbre au milieu de la place du village. L'employé communal répond que le 3^{ème} arbre serait planté sur du rocher et il n'est plus possible de planter un arbre là car il ne résisterait pas. Il est noté que des petits poteaux ne sont plus là. L'employé communal note que ces piquets étaient sur du terrain privé et qu'il a fallu les enlever. Un habitant fait remarquer que les drapeaux ne sont pas mis. L'employé communal note que les drapeaux sont mis d'avril à octobre.

Un citoyen trouve que depuis que l'arrêt de bus « Movelier Poste » a été déplacé, le nouvel endroit est très dangereux car les gens montent et descendent du car postal directement sur la route. Le conseil communal en prend note, le sujet sera aussi discuté dans le cadre du PAL.

Un habitant revient sur le sujet des arbres de sa voisine car un arbre est tombé récemment devant chez lui. Philippe Kunz note que ça fait 20 ans que cette affaire existe et que c'est actuellement chez un avocat et ça va être traité prochainement.

Une citoyenne trouve que les bancs du village ne sont pas en bon état, elle trouve que c'est des petites choses qui sont importantes. Elle note encore que la place du milieu du village laisse aussi à désirer et qu'il faudrait l'entretenir car c'est un beau centre du village et c'est l'étiquette du village.

Une personne note que concernant le bois de feu, son association pouvait en commander beaucoup de stères auparavant. Depuis l'année dernière, il n'est plus possible d'en commander plus que 20 stères par ménage. Il note que des clients commandaient directement chez eux. Il trouve dommage que maintenant il doit aller chercher le bois dans d'autres communes. Il relève qu'autrement, il peut demander à certaines personnes d'en commander pour lui. Maurice Bréchet répond qu'effectivement le prix du stère est calculé au prix courant, sans bénéfice. Le triage ne perd rien mais ne gagne rien non plus. Pour le triage ce n'était plus intéressant et il a donc été décidé de bloquer à 20 stères le nombre de stères qui peuvent être commandés. Il note que c'est une décision du triage. Il relève qu'il veut bien remettre ça à l'ordre du jour d'une prochaine séance du triage forestier.

Un habitant note que la commission bourgeoise a constaté que le l'ancien terrain de football de Movelier a été puriné. Philippe Kunz note qu'un courrier est parti dernièrement au président du Football dans ce sens. Un citoyen note que le FC Movelier a décidé de ne plus s'entraîner sur le vieux terrain. Il s'est permis de mettre un peu de purin pour que la mousse parte et que les entraînements puissent reprendre sur ce terrain. L'habitant fait remarquer que ce terrain ne peut pas être fauché. Philippe Kunz note que tout a été écrit dans ce sens.

Une personne demande ce qu'il en est du remaniement parcellaire. Philippe Kunz répond que la séance d'information avait été annulée en raison du COVID et que la Commune de Movelier a d'autres dossiers plus importants à s'occuper pour le moment.

Un citoyen demande quand le conseil communal pense réparer le chemin de la Prière, il note qu'il faudrait juste remplir les trous. Le conseil communal prend note.

Un habitant note qu'un de ces derniers week-ends il faisait très beau, mais les routes du village étaient impraticables à cause du gel. L'employé communal fait remarquer que concernant la route du Cârre, ce n'est plus la commune qui déneige mais c'est le canton. Ils ont tout donné le travail à faire à une personne de Pleigne. L'habitant note que devant chez lui le mandataire lève la lame. Il note qu'il faut que la commune écrive pour informer de la situation.

Une citoyenne demande si la taxe des chemins ne sert pas à remplir les nids de poules. Philippe Kunz note que oui ça sert à ça. Un habitant note qu'il n'y a pas que les agriculteurs qui sont concernés par des trous dans les chemins, il y a aussi les gens du village qui utilisent les chemins et qu'il ne faut pas attendre le Pal pour agir ou le remaniement pour lequel les gens ne sont pas forcément favorables.

Une citoyenne aimerait remercier les conseillers pour le travail accompli et elle souhaite de Joyeuses Fêtes à toutes les personnes présentes.

Il n'y a plus de question.

Le président lève la séance à 22h et souhaite de belles Fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Au nom de l'Assemblée communale :

Le Président :

La Secrétaire :